



# Schweizerische Hämophilie-Gesellschaft Association Suisse des Hémophiles

Sekretariat / Secrétariat:

PROCES - VERBAL Bulletin No. 9

Blutspendedienst SRK, Zentrallaboratorium  
Wankdorfstrasse 10 Telefon 031 / 41 22 01  
3000 Bern Postcheck-Konto 30 - 7529

de l'Assemblée générale de l'Association Suisse des Hémophiles  
du samedi, 17 mai 1969.

Cantine du Laboratoire central de la Croix-Rouge Suisse, Wank-  
dorfstrasse 10, Berne

---

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11.5.1968
2. Rapport du Président sur l'année 1968
3. Rapport de la Commission médicale
4. Comptes de 1968
5. Dévolution du Fonds de Solidarité
6. Modification des statuts
7. Budget 1969 et cotisations des membres pour 1969 et 1970
8. Elections
9. Affiliation au Bureau de renseignements pour oeuvres de  
bienfaisance (BROB)
10. Affiliation à Pro Infirmis
11. Camp de vacances pour jeunes garçons hémophiles
12. Divers

Excusés : M. Blaser (immobilisé par suite d'un accident)  
Prof. Chapchal  
Dr. Gugler  
Prof. Hitzig  
Prof. Koller, Président de la commission médicale  
Prof. Obwegeser  
M. Schwalm, malade  
M. Chaigneau, Président de l'Ass. Française des  
Mme. Guillermin Hémophiles

---

Le Président ouvre la séance peu après 15 heures et l'on aborde  
l'ordre du jour qui a paru dans le dernier bulletin, bulletin  
qui devrait porter le numéro 8 et non le 7 indiqué par erreur.

1. Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 mai 1968, qui  
a été publié dans le bulletin no. 5, n'appelle pas de remarque  
et est approuvé par l'Assemblée générale.

## 2. Rapport du Président sur l'année écoulée

Au cours de cette période, le comité a tenu quatre séances plénières et ses sous-commissions se sont réunies à plusieurs reprises. Les tâches accomplies ont été d'ordre essentiellement administratif: ré-organisation du secrétariat, contribution à l'Association internationale des Hémophiles, publications de trois bulletins, réalisation de la plaquette pour hémophiles, action auprès de la presse. Si cette dernière n'a pas été pleinement satisfaisante, on relèvera cependant que des journaux importants, tels "Sie und Er", "Genossenschaft" (Coop) et "Brückenbauer" (organe de la Migros) ont consacré des reportages au sujet de l'hémophilie. Par ailleurs, des contacts importants ont été pris avec le bureau de renseignements pour oeuvres de bienfaisance (BROB), Pro Infirmis (Fédération Suisse des Institutions en faveur des Invalides) et le bureau fédéral pour assurances sociales. Une étude relative au problème des assurances et des hémophiles, due au Dr. Strauch, actuellement à l'étranger pour raisons professionnelles, a été soumise à l'examen de ce dernier office. Bien que le Président ait à déplorer l'absence de M. Blaser, autre membre de la sous-commission chargée de l'étude de cette question, il assure l'assemblée générale que le comité ne manquera pas de poursuivre son examen dès que possible. Enfin, le Président indique qu'un guide de gymnastique pour hémophiles a pu être trouvé auprès de l'Association Française des Hémophiles et que les commandes déjà parvenues au siège de l'association seront exécutées très prochainement.

Le comité continuera également à se préoccuper de la question, fort complexe, de la scolarisation des hémophiles. Si le caractère cantonal de l'organisation scolaire en Suisse ne semble pas permettre d'attendre l'attribution de subventions régulières de la Confédération, il n'est, par contre, pas exclu que l'on puisse obtenir des dons de collectivités publiques, telles que certaines villes, par exemple.

Le Président adresse, en terminant son rapport, ses remerciements à la Croix-Rouge Suisse pour l'aide précieuse qu'elle ne cesse d'apporter à notre association. Il remercie également Mlle. Guillermin (secrétaire de langue française) qui s'est chargée de toutes les traductions des articles du bulletin.

L'assemblée passe ensuite à l'examen du point 4 de l'ordre du jour, comptes de 1968, et du budget 1969 (point 7, 1. partie). Ceux-ci ont été publiés dans le bulletin de mai 1969. M. Zutter, trésorier, commente les différentes rubriques. Il relève préalablement qu'il convient de rectifier, dans la version française du bulletin, p. 8, le chiffre du passif transitoire avant

répartition comptable du bénéfice, qui est de fr. 713.10 et non de fr. 2'864.-- comme indiqué à la suite d'une erreur dactylographique. M. Zutter fait observer que si, au cours de l'année écoulée, la majeure partie des frais d'administration a été assumée par la Croix-Rouge Suisse et le bureau du Président, il faut néanmoins, en bonne gestion, prévoir un montant suffisant pour l'exercice prochain. Il indique, par ailleurs, que la contribution de l'Association Suisse des Hémophiles aux frais du guide gymnastique pour hémophiles, de fr. 500.-- est comprise dans le poste "Imprimés".

#### 5. Dévolution au Fonds de Solidarité

Le Président relève que les résultats satisfaisants des comptes 1968 ont incité le comité à recommander à l'assemblée de consacrer fr. 3'000.-- au lieu des fr. 1'000.-- prévus au Fonds de Solidarité. Il précise que celui-ci est destiné à couvrir, tant par des dons que des prêts, des besoins urgents dûs à l'hémophilie. Toute demande en ce sens devra être adressée par écrit au comité, qui la transmettra à une sous-commission composée du Président, du Vice-Président et du trésorier. M. Zutter, en réponse à une intervention d'un membre de l'assemblée, précise qu'un carnet de dépôt bancaire d'un montant de fr. 5'000.-- a été établi au nom de l'association et que si l'on décide de procéder de même pour le montant dont dispose le Fonds de Solidarité, il conviendra d'établir un carnet de dépôt distinct.

Après avoir entendu le rapport des vérificateurs des comptes, qui expriment à M. Zutter, trésorier, les remerciements de l'association pour le remarquable travail qu'il a accompli, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes 1968, le budget 1969 et l'attribution de fr. 3'000.-- au Fonds de Solidarité, et elle donne pleins pouvoirs au comité d'en disposer aux fins prévues.

#### 6. Modifications des statuts

Les différentes modifications des statuts proposées par le comité et exposées dans le dernier bulletin sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale, sauf celle qui touche au point 3. M. Maire ayant fait observer que la distinction qui avait été établie, en ce qui concerne les personnes physiques, entre membres ordinaires et extraordinaires visait à assurer que l'administration de l'association ne pourrait échapper aux hémophiles. Afin de respecter cette intention il est décidé de formuler une nouvelle version de l'article 3, qui sera soumise à la prochaine assemblée générale.

#### 7. Cotisations des membres pour 1969 et 1970

Celle-ci sont maintenues aux chiffres minima de fr. 12.-- par an pour les membres ordinaires (hémophiles ou leur représentants ou d'autre personnes physiques) et de fr. 100.-- minima par an pour les membres extraordinaires.

#### 8. Elections

Aucun changement n'intervient dans la composition du comité et les 11 membres actuellement en fonction sont réélus in globo. En remplacement de M. Philippe Maire, vérificateur des comptes, qui l'an prochain devra affronter ses examens finaux et ne sait s'il restera en Suisse, M. Jeanrenaud, Genève, jusqu'ici vérificateur suppléant, est élu vérificateur des comptes, et M. Ulrich Schmid, Berne, est désigné à l'unanimité comme membre suppléant.

#### 9. Affiliation au bureau de renseignements pour oeuvres de bienfaisance. (BROB)

Ce bureau, institution moralement soutenue par les autorités, est en mesure d'apporter à notre association des informations utiles, et la cotisation que cette affiliation impliquerait est de l'ordre de 30 à 60.-fr. suisses. L'Association Suisse des Hémophiles serait habilitée à utiliser son signe distinctif. L'assemblée générale approuve donc à l'unanimité cette affiliation.

#### 10. Affiliation à Pro Infirmis

Par son rattachement à l'un des 10 groupes composant Pro Infirmis, soit à la Fédération Suisse des Institutions en faveur des Invalides, notre association, sans aucune contribution financière, pourrait bénéficier de l'expérience sociale considérable de Pro Infirmis, qui entreprend de nombreuses actions concrètes, notamment dans le domaine de la scolarisation et de l'assistance sociale et qui entretient des rapports avec beaucoup d'autres organisations. La seule obligation incombant à l'Association Suisse des Hémophiles serait de s'abstenir d'action de ventes auprès du public, ce qui n'est point dans sa ligne, et de limiter temporairement, pendant environ deux mois de l'année, ses actions de collectes de fonds. Etant donné tous les avantages que présente une telle affiliation de l'Association Suisse des Hémophiles à Pro Infirmis, l'assemblée générale l'approuve à l'unanimité.

### 3. et 11. Rapport de la commission médicale

Le Dr. K. Stampfli présente, en l'absence du Prof. Koller, le rapport de la commission médicale. Il relève, entre autres, la mise à disposition des membres du guide gymnastique pour hémophiles, la diffusion de directives à l'intention du corps médical destinées à éveiller son intérêt aux questions de l'hémophilie et à le tenir au courant des progrès réalisés, et les efforts poursuivis, en particulier par la Croix-Rouge Suisse, pour améliorer les préparations médicamenteuses destinées au traitement de l'hémophilie.

### Camp de vacances pour hémophiles

Le Dr. Stampfli indique qu'à ce jour quelque 19 inscriptions ont été recueillies pour le camp de vacances pour hémophiles qui se déroulera, comme les années précédentes, au "Clos des Sapins", à Saint-Cergue. Il serait infiniment regrettable de devoir renoncer à l'avenir à l'organisation d'un tel camp si l'intérêt qu'y manifestent les hémophiles de Suisse ne s'intensifiait pas.

### 12. Divers

Le Président rappelle à chacun qu'il compte sur ses efforts afin de recruter de nouveaux membres, hémophiles ou non. Il faut donner à l'association les bases financières les meilleures possibles afin qu'elle puisse entreprendre des activités valables et elle doit pouvoir représenter avec le plus poids de possible l'intérêt de tous les hémophiles de Suisse.

La séance est levée à 17.30 h.